

accordée et accorde encore aux missionnaires et aux catholiques indigènes dans les pays de mission. Une interview de Mgr. Biet, vicaire apostolique du Thibet, publiée par la *Croix* du 25 mars dernier, contient, sur la façon dont ce protectorat est exercé en Chine, les plus curieux détails. Nous faisons dans le récit du vénéré missionnaire de larges coupures, afin que nos lecteurs puissent se rendre compte du véritable état des choses dans ce lointain pays.

On lira ces extraits avec un intérêt doublé par la perspective des événements qui semblent devoir bientôt se produire en Extrême-Orient, événements dans la préparation et l'accomplissement desquels notre ancienne mère-patrie jouera certainement un rôle important.

“ D'une manière générale, dit le vaillant missionnaire, la France, en vertu d'un contrat moral, a toujours revendiqué cette protection sur les missions catholiques. Depuis les croisades, à travers tout l'Orient, de Constantinople à Pékin, le nom de France est synonyme de chrétien, de catholique, de même que, depuis deux siècles, le nom d'Anglais est synonyme de protestant.

Dans l'Asie-Mineure comme dans l'extrême-Orient, au Japon, aux Indes, une défaite, un échec de la France, est une défaite, un échec moral infligé à la vérité, c'est-à-dire à la religion catholique.

Nous avons exercé cette protection effective sur les missionnaires et les chrétiens de Chine, bien avant la guerre de Pékin. Si nous avons entrepris cette guerre, ce n'était pas seulement à cause du massacre de quelques prêtres français, mais aussi parce que des milliers de Chinois chrétiens avaient été les victimes de leur foi.

Le traité qui suivit consacra le droit séculaire de la France, son droit de sergent de Dieu, de protectrice de la Vérité, de la seule et unique Vérité.

Les diplomates chinois tenaient ce langage : “ Nous voulons bien accorder à la France le droit de protéger tous les missionnaires catholiques, mais nos Chinois, nous prétendons avoir le droit d'en faire ce que bon nous plaira.

— Pas du tout, répondaient nos délégués, tous les catholiques appartiennent à la France. Elle est leur protectrice naturelle. Si les catholiques chinois volent, emprisonnez-les ; s'ils tuent, vous pouvez les pendre. C'est votre droit de Chinois ; mais nous vous défendons d'y toucher à cause de leur religion. C'est notre droit et notre devoir de Français.”

Et la Chine céda, et les traités consacrèrent ce droit séculaire de la France de protection sur la Vérité. Car la France, mon jeune ami, ne protège que la Vérité, et c'est là son immortel honneur.

Si elle accorde son secours à un protestant, c'est parce que ce protestant est Français. Mais lorsqu'elle prend en mains la